

Affaire Dieudonné à Bordeaux : la liberté d'expression menacée

Dans Le Sud Ouest du 23 Février 2013, on apprenait que la LICRA avait interpellé le préfet de la Gironde et le maire de Bordeaux afin de faire interdire le spectacle de Dieudonné du 4 Avril prochain.

Encore une fois le chantage à l'antisémitisme est agité, encore une fois, la sacro-sainte liberté d'expression est enterrée, dès lors qu'il est question du sionisme. Tout propos remettant en cause Israël est systématiquement condamné sous couvert d'antisémitisme ou d'incitation à la haine. Il s'agit de faire taire toute forme d'expression critique à l'endroit de l'état colonial sioniste. La liberté d'expression est à géométrie variable : elle est totale lorsqu'il s'agit d'islamophobie et de stigmatisation des immigrés; elle n'existe pas si elle met en question le sionisme.

Alain Juppé serait bien inspiré de réfléchir avant d'entamer toute démarche de censure. Alain David, maire de Cenon l'a appris à ses dépens lorsqu'en 2006 il a voulu interdire la représentation d'une troupe de théâtre de jeunes palestiniens (Al Rowwad). La mairie de Cenon a été condamnée pour atteinte à la liberté d'expression. De plus, Alain Juppé n'est pas sans ignorer que la société d'économie mixte de la Rochelle a été condamnée à verser à Dieudonné 40 000 euros suite à l'annulation de son spectacle.

Aussi le Comité Action Palestine dénonce avec force toute tentative de criminalisation de l'antisionisme et toute atteinte à la liberté d'expression.

Comité Action Palestine